

La vie de notre commune continue de fonctionner malgré les contraintes de la Covid. Beaucoup d'idées émergent, de la créativité et de la motivation apparaissent.

Ainsi des pistes allant dans ce sens sont à l'étude pour égayer la vie de nos concitoyens :

- Chasse au trésor
- Concours photo
- Soirée découverte nature et patrimoine
- Animations diverses sur la voie verte
- Création d'une boîte à idées participatives
- Echanges avec une autre commune...

Certains travaux prévus ont dû être décalés suite à cette période difficile mais restent bien entendu maintenus.

Nous gardons le cap fixé malgré la lourdeur et de nouvelles contraintes issues de changements de réglementations et restrictions.

Continuez à respecter les gestes barrières même si parfois cela semble difficile et faites vous vacciner, c'est à priori la bonne solution pour se retrouver ensemble au plus vite.

Merci de votre patience et bon courage à tous.

SOMMAIRE

Vente de lots au lotissement Pré Redon
Les granges non exploitées
Programme d'amélioration de l'habitat
Tri et recyclage
Plan local d'urbanisme
Entretien des voies communales
Travaux de voirie
Budget primitif et compte administratif
Départ en retraite de la secrétaire
Prise de poste d'une nouvelle ATSEM
Concours maison fleuries

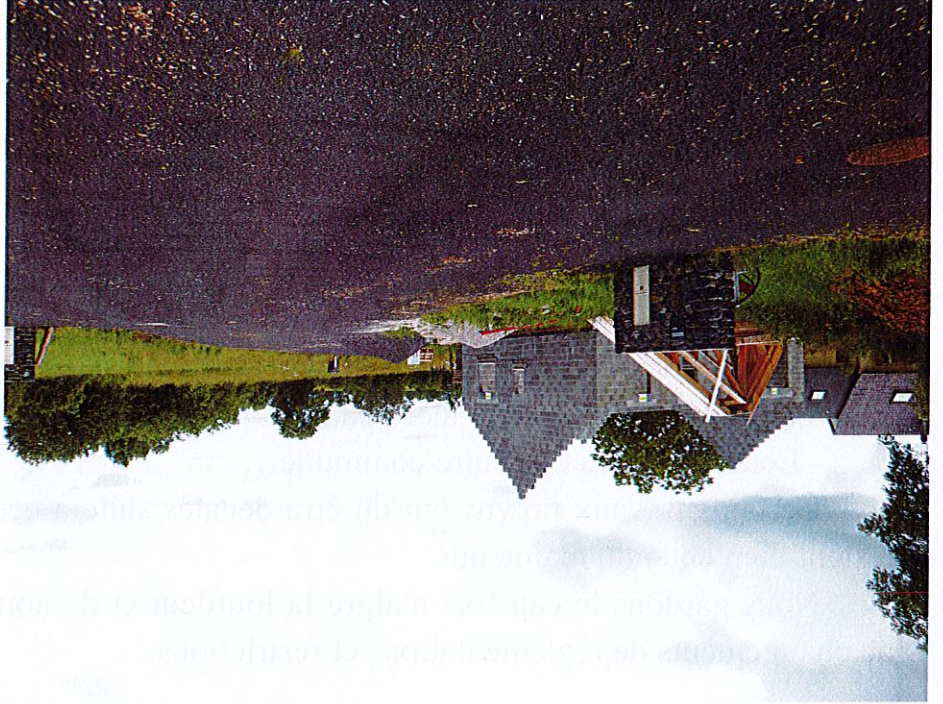
RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)

Cette démarche se fait à la mairie.

LOTISSEMENT PRE REDON

Idéalement placé dans le Bourg,
près des commerces et des écoles,
12 lots sont disponibles.



Prix du m² : 19.90 € T.T.C

Surface comprises entre : 546 et 1235 m²

S'adresser à la mairie : 04.71.68.04.37

URBANISME

Les granges

Les granges qui ne sont plus exploitées par les agriculteurs, peuvent faire l'objet d'un projet de transformation, vente,... par le propriétaire

Or, le plan d'urbanisme (P.L.U.) a prévu des dispositions précises, relatives aux changements de destination des ces bâtiments.

Tout propriétaire qui a la volonté de vendre ou transformer une grange, doit se faire connaître à la mairie rapidement.

Entretien des voies communales

Le fauchage des abords de ces routes de campagne ne peut débuter avant le 1^{er} juillet, afin de préserver la biodiversité.

On peut seulement couper une petite bande le long de la chaussée, l'élagage et le taillage se faisant en dehors de la saison d'été pour respecter la nidification.

Les travaux sont confiés au Syndicat Intercommunal d'Entretien des Voies de la Région Mauriac-Salers (Syndicat de voirie). C'est un organisme qui regroupe 21 communes adhérentes et dispose d'un salarié permanent, renforcé aux beaux jours par un saisonnier (contrat de 6 mois) et un entrepreneur indépendant.

Le syndicat assure également l'entretien des chaussées (nids de poule), curage des fosses, terrassement et maçonnerie sur l'existant.

En période hivernale, il lui incombe aussi d'assurer le déneigement, ce qui demande d'agir vite sur des besoins en plusieurs endroits, en même temps, c'est compliqué !

A ce sujet, un appel à projet est lancé auprès des agriculteurs et indépendants pour prêter main forte au déneigement de la commune contre rémunération. Les personnes intéressées doivent se faire connaître, dès maintenant, à la mairie (04.71.68.04.37).

Programme pour l'amélioration de l'habitat

Pour vous aider à entreprendre des travaux d'amélioration de votre logement, la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilisent des subventions pour les propriétaires occupants ou bailleurs dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale 2021-2025.

Ces subventions peuvent porter sur vos travaux d'économie d'énergie, sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, ainsi que pour la remise en état de bâtis dégradés. Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé, auprès du bureau d'études OC'TEHA, équipe chargée de l'animation du programme.

Permanence à la Mairie du Vigean le 16 juillet 2021 de 11h à 12h.

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, les permanences se font uniquement sur rendez-vous, merci de contacter le 06.44.51.92.35 .

TRAVAUX DE VOIRIE

La voirie

Route de Barbary à Lasbordes : elle est achevée depuis le 5 juin.

Le village de Lasbordes est embelli. Il reste à reconstruire le mur entre la maison de Filiolet– Panlou et la maison De-
Irieu, ainsi que le mur de la propriété Donadi, à l'entrée du village.

Rue des Roses : le début des travaux est prévu en septembre, retardé notamment à cause de la pandémie, qui impac-
te les entreprises et les services administratifs.

Village d'Encharmes , rue du Ruisseau de la Gane : cet accès à la Voie Verte doit être aménagé. Cette intervention
est prévue courant juin.

Mazerolles : la route vers le côté sud est en partie sur notre commune, l'autre partie est située sur la commune de
Salins, qui prévoit des travaux. Nous participerons pour la partie qui nous concerne.



La départementale 678

Le département lance la réfection des derniers kilomètres entre Neyrecombe et le bourg, avec enfouissement des lignes électriques et réseaux. Les carrefours d'intersection avec les voies communales seront sécurisés.

La commune devra assumer les frais lui incombant, comme l'enfouissement des réseaux ou l'installation des lampadaires.

Les chemins ruraux

Plusieurs chemins utilisés par les agriculteurs et promeneurs nécessitent des travaux.

Fageolles vers Boulan : ce chemin souffre d'affaissement, en raison d'un sol argileux. Les travaux d'empiècement sont faits, il reste l'élagage.

Boulan-Chalvignac : pour compléter les travaux réalisés sur la partie appartenant à la commune de Chalvignac.

Etang de Sion vers Le Fangeas, : en cours de réalisation.

TRI ET RECYCLAGE

Quelques rappels à la législation ainsi qu'à la quiétude de chacun.

Que faire de ses déchets verts et autres?

Nous sommes dans l'obligation de déposer en déchetterie tous les déchets verts, cependant ils peuvent être aussi valorisés en utilisant des pratiques simples et peu coûteuses, notamment le compostage et le paillage .

Pour rappel il est formellement interdit d'effectuer des dépôts sauvages, passibles d'amendes.

Cela concerne l'ensemble des déchets.

La déchetterie de Mauriac peut recevoir tous vos dépôts. Ses horaires d'ouverture sont :

Lundi 13h30 à 17h30 et du Mardi à Samedi de 10h à 12h et 13h30 à 17h30.

Sur place, conseils et aides sont apportés pour placer les déchets dans les emplacements prévus.

Malgré l'interdiction formelle de dépôt sauvage à Chambres, nous constatons que les pierres disposées pour empêcher l'accès à cet endroit, ont été déplacées.

De ce fait, une enquête sera diligentée dès la prochaine incivilité, aux fins de poursuites. Ces comportements désinvoltes réduisent à néant les efforts de tri et nettoyage accomplis par les autres.

En cas de situation particulière, la mairie peut être contactée pour trouver une solution appropriée.

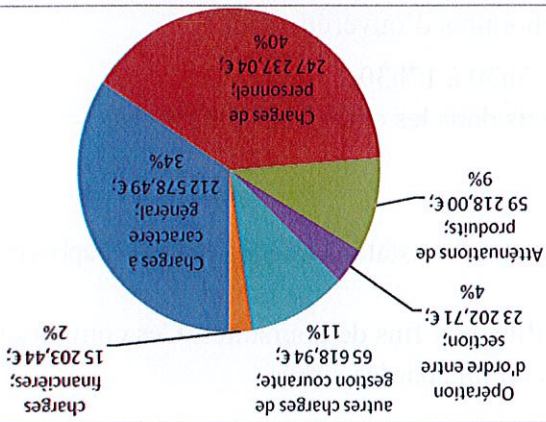
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Bulletin Juin 2021

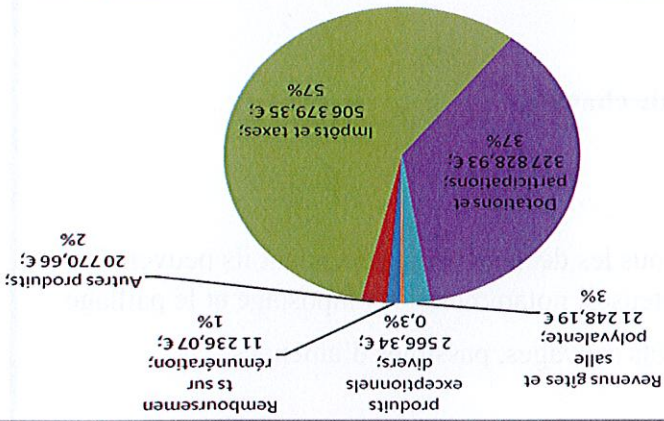
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année.

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées : 623 058,62 €



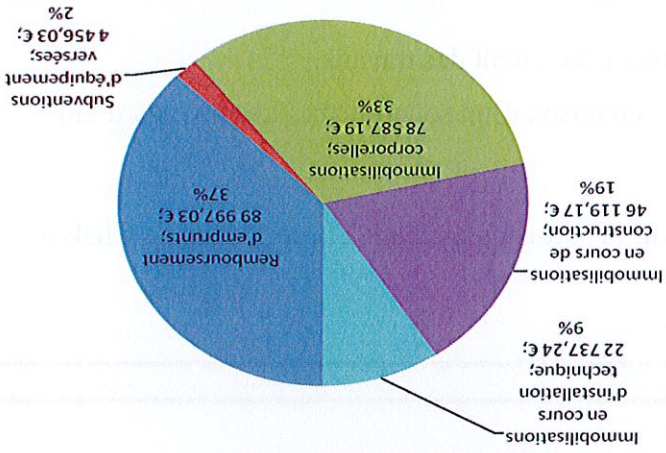
Recettes réalisées : 890 029,54 €



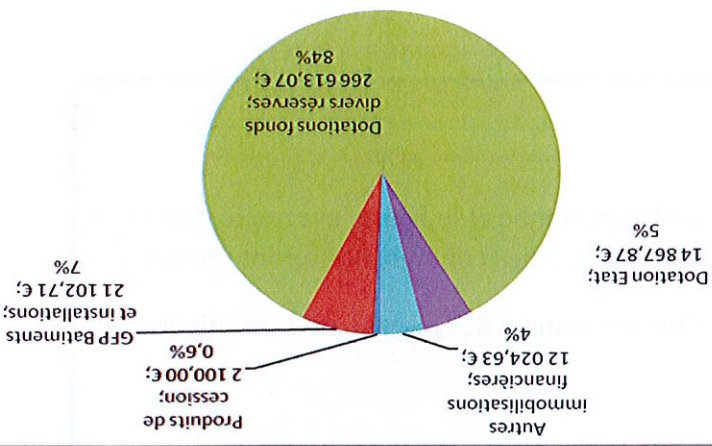
Résultat du fonctionnement : 266 970,92 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées : 241 896,66 €



Recettes réalisées : 316 708,28 €



Résultat de clôture 2019: 29068,66 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement (diminution des charges de personnel) tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) : 907 867 €
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir : 1 957 136 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
charges à caractère général	230 700,00 €
charges de personnel	263 120,00 €
atténuations de produits	59 953,00 €
virement à section investissement	234 000,00 €
opération d'ordre entre section	20 000,00 €
autres charges de gestion courante	75 212,58 €
charges financières	19 500,00 €
divers	5 381,42 €

RECETTES

remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €
autres produits	25 900,00 €
impôts et taxes	464 414,00 €
dotations et participations	366 053,00 €
autres produits gestion courante	21 000,00 €
produits exceptionnels divers	24 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

remboursement d'emprunts	110 000,00 €
acquisitions foncières	6 000,00 €
réseaux électriques et OPAH	64 000,00 €
achat matériel, outillage, mobilier	16 922,27 €
travaux de bâtiments	338 880,83 €
travaux de voirie	1 421 332,90 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement reporté	103 880,28 €
Virement de la section de fonctionnement	234 000,00 €
amortissements travaux électriques	20 000,00 €
Iciva et taxe aménagement	14 772,80 €
excédent de fonctionnement	266 970,92 €
Subventions	449 512,00 €
Emprunts	868 000,00 €

VIE QUOTIDIENNE

LES CHANGEMENTS

Secrétariat de mairie

Notre secrétaire, Maryse Blanchefleur, fait valoir ses droits à la retraite, ce qui entraînera son absence dès le mois de juillet. Le recrutement a donc été organisé.

Madame Laetitia Lavergne, issue d'une formation en droit administratif de niveau bac + 5 (master 2) a été sélectionnée. Pour faciliter la transition, elle a pris ses fonctions dès le 22 mars auprès de Maryse Blanchefleur.

Les horaires de la mairie seront modifiés à partir du 1er Août 2021

Horaire d'accueil physique et téléphonique

Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Ecole

Côté école, l'augmentation des effectifs, surtout en maternelle (29 élèves), nécessite la présence d'une ATSEM supplémentaire.

Audrey Fruitière, titulaire du CAP Petite Enfance, assure déjà les remplacements sur ce poste et a donc été retenue pour l'année scolaire 2021/2022.

MAISONS FLEURIES

**CONCOURS
DES
MAISONS FLEURIES
2021**



Les personnes intéressées par le concours annuel doivent s'inscrire auprès de la mairie, dès maintenant.